

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	<u>L'an deux mille vingt-deux</u> <u>Le 04 octobre à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 29 septembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Delphine BACHELLERIE
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Nadine CUSIN, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET, Cécile CASSOU-LENS	

Délibération n° D22-27

Objet : Autorisation de signer une convention avec le SYANE
pour l'installation d'une armoire de télécommunication

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre par le Syane du réseau de communication RIP (Réseau d'initiative Publique), il est nécessaire d'installer une armoire sur une parcelle n° A1506 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire et le Syane devront signer une convention autorisant l'installation d'une armoire de télécommunication sur une parcelle communale.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention autorisant le SYANE à installer une armoire de télécommunication sur la parcelle n°A1506.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 05/10/2022
Transmise en Sous-Préfecture le 05/10/2022
Affichée le 05/10/2022